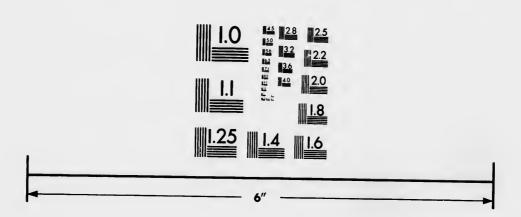
M1.0 M1.25 M1.4 M1.8 M1.5

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STILL STATE OF THE STATE OF THE

CIHM Microfiche Series (Monographs) ICMH Collection de microfiches (monographies)



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1993

# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Coloured maps/ Cartes géographiques et  Coloured ink (i.e. other Encre de couleur (i.e. at  Coloured plates and/or Planches et/ou illustrati  Bound with other mater Reliè avec d'autres docu  Tight hinding may cause along interior margin/ La reliure serrée peut ca distorsion le long de la n  Bunk leaves added durin within the text. Whenev been omitted from filmi Il se peut que certaines p lors d'une restauration a mais, lorsque cela était p	than blue or utre que bleu ellustrations/ ons en couler rial/ uments e shadows or user de l'oml narge intérier ver possible, t ng/ pages blanche pparaissont d	e ou noire)  distortion  pre ou de la  ure  n may appe- these have  is ajoutées ans le texte	ar		Pages di Pages de Page de terre de la companya de	rence  of print var inégale de l'  ous paginat on continue  index(es)/ id un (des)  header take de l'en-tête e of issue/ itre de la lin of issue/	ies/ impression ion/ index n from:/ provient:	ioxed/ I piquées	
Additional comments:/ Connmentaires suppléments item is filmed at the reduction de document est filmé au taux	ntaires:	ecked belov	w/ dessous.	22X	Masthead	départ de la / e (périodique 26 X			
			1			1		30 ×	

TI st TI W

M dir en be rig reme The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams "llustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaire dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par la premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparuîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

qu'il

t de vue

ge

ation

ués

### L'ŒUVRE DU PATRONAGE

DE LA

# SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

EN FAVEUR DES

APPRENTIS CATHOLIQUES



# L'ŒUVRE DU PATRONAGE

DE LA

# SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL

EN FAVEUR DES

# APPRENTIS CATHOLIQUES

MONTREAL EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS BX809 S8 C3 1894 \*\*\*

¥1

#### L'ŒUVRE DU PATRONAGE

DE LA

Société Saint-Vincent de Paul EN FAVEUR DES

APPRENTIS GATHOLIQUES

#### INTRODUCTION.

Notre bonne ville de Montréal s'est montrée si féconde en œuvres de charité qu'on l'appelle parfois à l'étranger "La ville des institutions religieuses." Le vénérable prélat qui laissa dans notre histoire un sillon si lumineux, Monseigneur Bourget, fut de tout point un ouvrier infatigable : nous avons vu s'élever comme par enchantement les monuments de sa piété et de son zèle apostolique. L'œuvre n'a subi aucun déclin, et depuis vingt ans, nous voyons avec quelle ardeur Monseigneur Fabre reprend cette tradition glorieuse. L'organisation de la charité atteint presque toutes les catégories de malheureux. Les orphelins sont recueillis dans les asiles qui se soutiennent par la sagesse de leur administration intérieure autant que par les secours qui viennent du dehors. Les vieillards et les infirmes trouvent aide et consolation auprès des hospitalières de St-Joseph et chez les Sœurs Grises et les Sœurs de la Providence. Les aveugles et les sourds-muets des deux sexes ont aussi leurs institutions particulières: ils y recoivent non-seulement le pain matériel, mais encore, au point de vue artistique, un raffinement d'éducation inconnue aux classes moyennes de la société. Les enfants mêmes qu'une perversité précoce conduit devant la justice, et les personnes dont la

n,

ec

nd

le.

0-

nt

nt

é-

n-

ir-

es

rs

es

es

ils

el.

un

is-

its

iit

la

vertu trop faible ne sait pas garder les conditions ordinaires trouvent, soit à l'école de Réforme, soit au Bon Pasteur, les moyens de refaire, à l'abri de la souffrance, leur éducation morale.

Mais dans cette vaste organisation il y avait une lacune : au sortir de l'asile le jeune orphelin se trouvait sans retraite, Tourné vers d'autres œuvres qu'on pouvait juger plus pressantes on oubliait cet infortuné jeune homme de quinze à vingt ans, entré dans la rude période de l'apprentissage, et qu'on laisse sans gite, sans famille, sans ami. Ilétait réservé aux enfants de St Vincent de Paul de pourvoir à ce besoin, et ils ont compris qu'en cela ils donnaient son corollaire naturel à l'œuvre des conférences. Obligés de livrer chaque jour, pour leur propre famille, le combat de la vie, les membres laïques des conférences semblent avoir grâce d'état pour pourvoir à l'instruction des jeunes

gens sans famille. Hommes pratiques et dévoués les promoteurs du patronage se mirent à l'œuvre sans hésitation ni tatonnements, et l'on vit bientôt s'ouvrir, pour recueillir les pauvres apprentis, un pensionnat modeste confié aux bons Frères de St Gabriel.

#### LA FONDATION DU PATRONAGE.

Il existe donc maintenant à Montréal une institution dite du "Patronage des jeunes apprentis catholiques" dont le but est d'offrir aux jeunes orphelins, pendant leur apprentissage, l'hospitalité dans le sens le plus complet du mot. Cette œuvre s'impose tellement à la charité publique qu'on s'étonne de n'avoir pas songé plus tôt à la fonder; et maintenant que la semence en a été jetée, nul doute que les sympathies lui viendront, vives et nombreuses, pour lui permettre de se développer selon que

et

se

e-

ur

n-

St

ne

es

of-

ur

le

n-

on

la

á

lui

lui

ue

l'exige l'intérêt de notre chère jeunesse. Jusqu'ici l'on croyait avoir beaucoup fait lorsqu'on avait gardé l'enfant jusqu'à l'âge où il peut commencer à travailler; et l'on avait bien raison. Pourtant n'était-ce pas précisément à l'âge où la sauvegarde morale lui devenait le plus nécessaire qu'on abandonnait le jeune orphelin? Et, pour ne parler que des nécessités matérielles, comment veut-on que prenne pied dans la vie le pauvre enfant qui ne perçoit encore qu'un salaire insuffisant, et qui ne sait où se retirer? On comprenait ceci, mais on plaidait l'impossibilité de faire plus.

Les membres de la société de St Vincent de Paul ont compris qu'il leur appartenait de compléter en ceci l'action des communautés religieuses. Sous l'inspiration de son dévoué chapelain, M. O. Hébert, P.S.S., la Conférence St-Laurent, en un jour qu'elle bénira à jamais, produisit cette œuvre du Patronage, qui est devenue l'enfant privilégiée de son cœur et sur laquelle se rapporte sa plus vive sollicitude.

Le huit septembre mil huit cent quatrevingt-douze, le Vénérable Supérieur de la maison de St Sulpice, à Montréal, Messire Colin, bénissait l'humble local situé au coin sud-est des rues Dorchester et St-Charles Borromée. C'était "l'Hotel du Bon Dieu" qu'on inaugurait. On était heureux d'ouvrir le Patronage au jour de la Nativité de la Ste Vierge, pour marquer à la "Consolatrice des affligés" combien l'on comptait sur sa protection dans une œuvre qui supplée l'affection maternelle chez ceux qui en ont été déshérités. La confiance avec laquelle on s'était engagé dans cette entreprise était un exemple qui ne fut pas perdu. Le dévouement engendra le dévouement, et, fidèles aux traditions de leur communauté, les Fils du Bienheureux Grignon de

Montfort ne ménagèrent pas le concours de leur charité.

ilé-

rte

rela

ire

in

es

u"

u-

la

a-

it

) -

n

### LE PROGRÈS DE L'ŒUVRE.

Six mois s'étaient à peine écoules qu'on éprouvait déjà vivement le besoin d'agrandir l'humble gîte qui avait servi de berceau au Patronage. Le séminaire de St Sulpice qui prend sa large part de toutes bonnes œuvres, et qui s'intéresse très particulièrement à la nouvelle entreprise offrit à la Société St Vincent de Paul le terrain et la maison avoisinant la chapelle de "Notre-Dame des Anges," coin des rues Lagauchetière et St-Georges. L'offre fut acceptée avec reconnaissance. Un nouvel obstacle se présentait. Il fallait de toute nécessité agrandir la maison dont les dimensions étaient par trop exiguës. On logea temporairement les jeunes apprentis dans le soubassement de la dite chapelle. C'était

gênant, mais c'était encore le moindre embarras. Un emprunt était indispensable, et les fonds manquaient absolument. C'est alors que se présenta un bienfaiteur vraiment providentiel. N'écoutant que les élans généreux de son cœur rempli de cette foi qui transporte les montagnes, M. F. Froidevaux construisit, aménagea et termina le local actuel. Il y mit un capital de plus de six mille dollars (à six du cent), sans s'occuper de l'époque ni des conditions du remboursement. Il nous était impossible de ne pas signaler cet acte généreux ; mais le surcroît d'estime qu'il vaudra à son auteur est sans détriment du centuple qui l'attend là-haut. Un autre ami, non moins sincère, des jeunes apprentis a fait à l'institution un cadeau de plus de quatre mille piastres.

#### LA NOUVEL ÉDIFICE.

em-

ble, 'est

rai-

les

ette

roi-

ina

lus

ans

du

ble

ais

lu\_

lui

ns

ti-

lle

Fidèle à une date dans laquelle elle met l'espoir d'une prédestination heureuse, la Société de St Vincent de Paul prenait possession, le 8 septembre 1893, du nouveau local, agrandi et pourvu de tout ce qui peut assurer un modeste confort. Au milieu d'un grand concours de zélateurs, M. le Supérieur de St Sulpice vint encore apporter à notre œuvre la bénédiction de son ministère. Sa parole éloquente sut enflammer notre zèle et affermir nos espérances dans les destinées de la jeune institution.

Soumis à une règle douce et proportionnée à leur condition, les jeunes apprentis partagent leur temps entre le travail manuel à l'atelier, l'étude, la piété et le repos au Patronage. On leur enseigne la grammaire, le calcul, la calligraphie, le dessin linéaire, etc., tout ce qui fait la base d'une bonne éducation commerciale et industrielle, dans la mesure que permettent leur intelligence et leurs loisirs. Tous ces exercices sont agrémentés de récréations, jeux gymnastiques, chant et déclamation, sous la direction des Frères de St Gabriel. Plusieurs petites séances nous ont permis de juger que ce n'est pas là un programme fictif.

#### CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis au Patronage il faut remplir les conditions qui suivent :

- 1. L'orphelin doit s'adresser au Président de la Conférence de St Vincent de Paul établie dans le quartier où il demeure.
- 2. Le Président, d'accord avec les membres de sa Conférence, protège cet enfant en le présentant au Patronage, après s'être assuré d'un patron chez qui il le mettra et maintiendra en apprentissage tout le temps de son en agement.

la

et

ré-

es.

les

tes

ce

n-

si-

le

e.

n-

n

s-

1-

le

3. En présentant un candidat, le Président de la Conférence fera une demande écrite au Président du Patronage en lui indiquant les noms et prénoms de son protégé, son origine et son âge, la condition de sa famille et l'état de sa santé. Il devra accompagner sa demande d'une somme de dix dollars d'entrée pour payer la literie et les premiers frais d'entretien du candidat. Ce dernier devra en outre être pourvu d'un parapluie, d'un peigne et d'une brosse de toilette.

4. La conduite morale et chrétienne de l'enfant admis au Patronage demeure sous le contrôle exclusif de M. le Chapelain et des Frères St-Gabriel.

5. Si cet enfant perd sa place, pour quelque raison que ce puisse être, la dite Conférence devra procurer à son protégé une autre situation convenable à son état. Nous tenons à ce que jamais un élève reste sans travail au Patronage.

- 6. Dans le cas où l'apprenti est complètement orphelin, il appartient au Président de la Conférence, qui l'a placé en apprentissage, de surveiller l'observation de l'engagement. Quant à l'entretien au Patronage, c'est le Président de cette institution qui en a charge.
- 7. Pendant la première année de son apprentissage l'enfant devra verser tout le montant de ses gages dans la caisse du Patronage. Pendant la deuxième et la troisième année, il n'en sera versé que les trois-quarts, l'autre quart devant être placé en banque pour le bénéfice particulier de l'apprenti. Celui-ci cependant n'en touchera le montant qu'à la fin de son apprentissage; le tout soumis aux conditions suivantes:
- A. Si l'enfant quitte le Patronage ou en est chassé pour mauvaise conduite, il perd totalement son fonds de réserve, au profit du Patronage.

B. Il en sera de même au cas de décès avant l'expiration de l'engagement.

}te-`

: de

ge,

ent.

: le

ge.

son

t le du la

les

ıcé

de

u-

en-

ui-

en

rd

fit

8. Les gages ainsi retenus tiennent lieu de tous les frais d'entretien au Patronage.

 Une conduite éprouvée et une obéissance parfaite aux règles sont les conditions indispensables du séjour au Patronage.

Comme on a pu facilement s'en convaincre, en lisant les pages qui précèdent, le Patronage n'a aucune fondation. Il relève absolument de la charité publique. Bien nombreuses, sans doute, sont les œuvres qui comme la nôtre doivent faire appel aux cœurs généreux de cette ville. Mais les membres de la Société de St Vincent de Paul savent depuis longtemps combien ils sont nombreux à Montréal. Aussi maintenant que nous vous avons fait connaître cette œuvre nouvelle, nous sommes pleins

d'espoir en l'avenir. Bénie de Dieu, favorisée par les âmes généreuses, le Patronage ne peut manquer de grandir et de se développer rapidement pour le plus grand bien des jeunes apprentis catholiques.

